

Présentation de l'offre de formation «Formation complémentaire AES»

10 octobre 2024
11 novembre 2024
19 novembre 2024

Intervenant-e-s



- SOPFA** Sophie Voillat, cheffe de secteur
Cinzia Di Ferro, conseillère en gestion de carrière
- SEJ** Michaëla Bochud, cheffe de secteur
Manuela Alagbe, collaboratrice scientifique
Estelle Papaux, cheffe de service, excusée
- ESSG** Alexandre Etienne, directeur
Marcel Rhyn, doyen
- OrTra** Christophe Monney, directeur
Dominique Vogler, responsable de formation
- SFP** Christophe Nydegger, chef de service, excusé

Sommaire

1. Formation AES – situation actuelle
2. Variantes de la formation ASE
3. Offre formation complémentaire AES
 - > Convention
 - > Conditions d'admission
 - > Déroulement de la formation
 - > Processus d'inscription
 - > Coûts de la formation
 - > Financement
 - > Plus-value pour l'employeur
 - > Documentation

1. Formation AES – Situation actuelle

- > Recommandations CDAS/CDIP: minimum CFC ASE
- > Formation cantonale de 400 heures sur 24 mois non reconnue au niveau fédéral
- > Diminution des inscriptions à la formation d'intervenant-e en AES générant un long délai d'attente
- > Maximum 32 personnes formées par an >< actuel. 90 CFC ASE
- > Niveau de formation inférieur au reste de la Suisse
- > Objectif: trouver une solution en intégrant le système de formation existant
 - > Mettre l'accent sur un niveau CFC (recommandation fédérale)
 - > Mise en place d'une offre pour les personnes avec une attestation d'intervenant-e en AES pour accéder à un CFC ASE

2. Variantes de la formation ASE

- > Formation professionnelle initiale en 3 ans – système dual
- > Formation professionnelle initiale en 2 ans pour adultes – système dual (raccourcie)
- > Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- > Admission à la procédure de qualification selon l'article 32 OFPr
 - > Examens standardisés

- > *Formation professionnelle initiale en 3 ans – système dual, avec maturité intégrée (cours au CPNV à Yverdon)*

3. Offre formation complémentaire AES

- > Candidature selon Art. 32 OFPr (conditions d'admission selon recommandation SavoirSocial)
- > Avec convention avec un employeur et liée à un financement cantonal (SEJ)
- > Si CG pas acquise, cours eCG obligatoires (possibles en cours du soir)
- > Suivi par un-e référent-e spécialisé-e en entreprise
- > 2-3 volées de 16 personnes au maximum

3. Offre formation complémentaire AES

Convention

> Cette convention vise à clarifier et faciliter la préparation de l'employé-e à la procédure de qualification selon l'art. 32 OFPr. Chaque partie s'engage à respecter les clauses prises ci-dessous.

L'employé-e s'engage à :
Fréquenter assidûment les cours professionnels, de culture générale (sauf dispense) et les cours interentreprises (CIE)
Transmettre à son employeur la planification des cours professionnels, de culture générale (sauf dispense) et CIE.
Informers son employeur de l'évolution de sa préparation.
Autoriser son employeur à demander des renseignements auprès des prestataires de cours.

3. Offre formation complémentaire AES

Convention

> Cette convention vise à clarifier et faciliter la préparation de l'employé-e à la procédure de qualification selon l'art. 32 OFPr. Chaque partie s'engage à respecter les clauses prises ci-dessous.

L'employeur s'engage à :
Reconnaître l'employé-e comme personne en préparation à la procédure de qualification et planifier les jours de cours pour que l'employé-e puisse y assister.
Assurer le suivi nécessaire à la préparation. Ce suivi peut être délégué à une structure partenaire.
Accepter la réalisation de la procédure de qualification (travail pratique) au sein de l'institution en mettant à disposition des locaux, des personnes accompagnées selon les besoins de la procédure correspondante.

3. Offre formation complémentaire AES

Conditions d'admission

- > Attestation d'intervenant-e en AES
(ou diplôme de la formation de la PH Berne)
- > 5 ans d'expérience professionnelle au total au moment de la procédure de qualification, dont minimum 2 ans à 100% dans le domaine socio-éducatif
- > Travailler dans un AES ou une crèche du canton de Fribourg
- > Contrat de travail qui prévoit minimum 40% sur le terrain
- > Convention avec l'employeur pour le suivi d'un art. 32 OFPr
- > Niveau de français B2

3. Offre formation complémentaire AES

Déroulement de la formation

- > Branches professionnelles
 - > 1,5 jour la première année (mercredi + jeudi matin)
 - > 1 jour la deuxième année (lundi)

- > Culture générale
 - > En journée
 - > 0,5 jour en première année (jeudi après-midi)
 - > 0,5 jour en deuxième année (mardi après-midi)
 - > En soirée
 - > 1 soir par semaine, sur une année (mardi 17h30-21h) + travail à domicile (TPA)

3. Offre formation complémentaire AES

Déroulement de la formation

- > Branches professionnelles
 - > Les éventuelles notes semestrielles sont formatives (ne comptent pas)
 - > Procédure de qualification: examen écrit

- > Culture générale
 - > Les éventuelles notes semestrielles sont formatives (ne comptent pas)
 - > Procédure de qualification: examen écrit + travail personnel d'approfondissement (TPA)

- > Pratique
 - > Examen pratique

3. Offre formation complémentaire AES

Déroulement de la formation

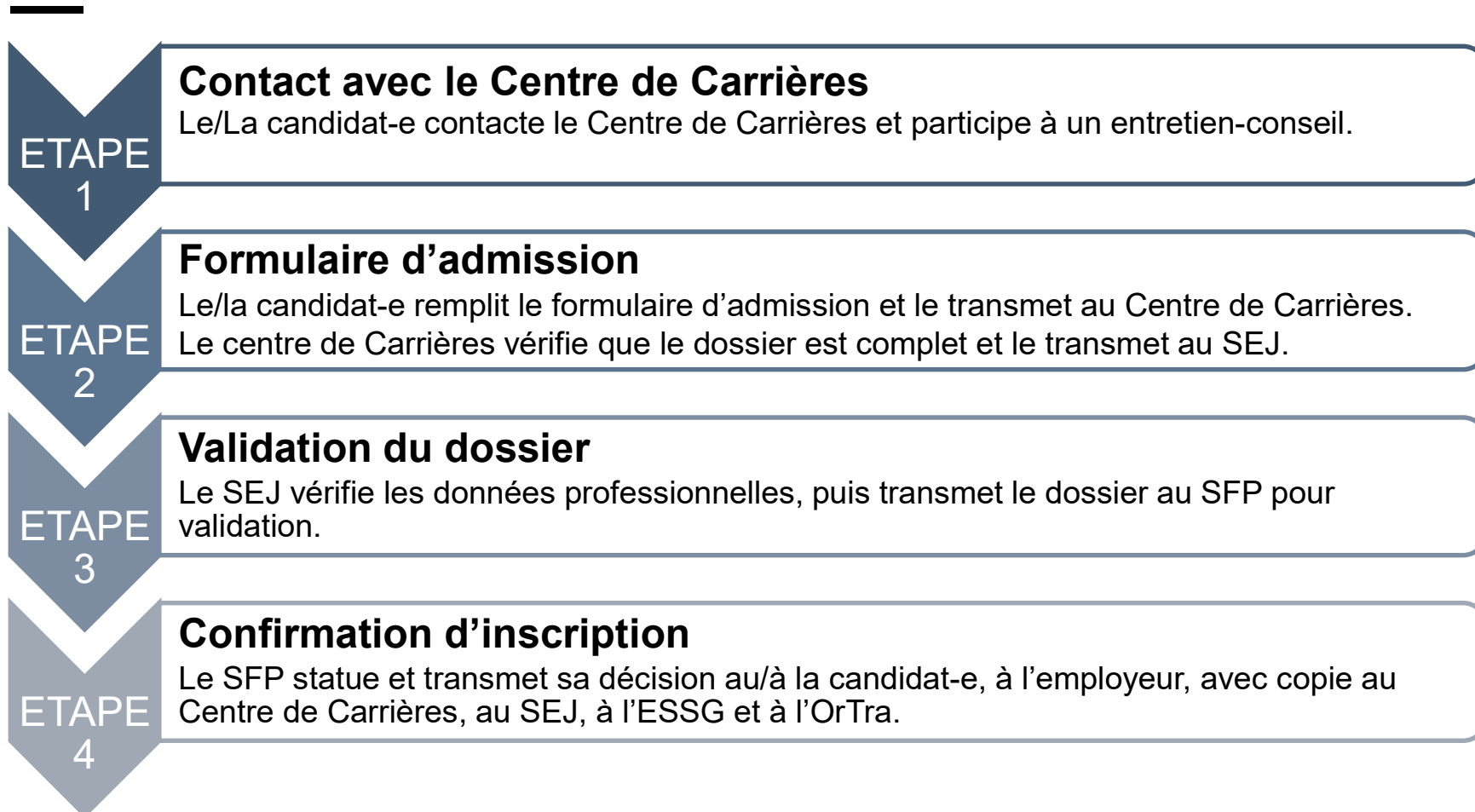
- > Cours interentreprises (CIE)
 - > 10 jours la première année
 - > 6 jours la deuxième année

- > Ils ont lieu en dehors des jours de cours professionnels et de culture générale
 - > Lundi, mardi ou vendredi la première année
 - > Mercredi, jeudi ou vendredi la deuxième année

- > Ils sont obligatoires
- > Pas d'évaluation

3. Offre formation complémentaire AES

Processus d'inscription



3. Offre formation complémentaire AES

Processus d'inscription

Documents à intégrer avec le [formulaire d'admission](#) :

- > Copies des certificats de travail (y compris certificat de travail intermédiaire de l'activité professionnelle actuelle)
- > Copie d'éventuels documents déjà obtenus (certificat fédéral de capacité, brevet, diplôme, etc.)
- > Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de séjour, etc.)
- > Convention dûment remplie et signée
- > Attestation d'intervenant/e en accueil extra-scolaire (AES)

3. Offre formation complémentaire AES

Coûts de la formation: récapitulatif

Quoi	Combien
Cours interentreprises	CHF 3360.--
Branches professionnelles	CHF 2625.--
Culture générale de jour	CHF 750.--
Culture générale du soir	CHF 710.--
Supports de cours (Careum)	CHF 500.-- à 600.--
Taxe de cours	CHF 80.-- à 90.--
Taxe d'inscription SFP	CHF 320.--
Total si eCG jour	CHF 7675.-- à 7785.--
Total si eCG soir	CHF 7635.-- à 7745.--
Total si dispensé-e d'eCG	CHF 6925.-- à 7035.--

3. Offre formation complémentaire AES

Financement

- > Soutien de l'Etat aux places d'apprentissage
 - > 1ère année: 2'500 CHF
 - > 2ème année: 1'500 CHF
 - > 3ème année: 500 CHF
- > Soutien aux frais de formation
(25% du montant de la formation maximum)

3. Offre formation complémentaire AES

Plus-value pour l'employeur

- > Augmentation de la qualité de prise en charge / Professionnalisation
- > Fidélisation du personnel
- > Signe de reconnaissance envers le personnel
- > Participation active à la qualité de formation pratique
- > Mise à disposition d'un outil numérique pour le suivi en entreprise
- > Devenir entreprise formatrice
- > Contribution financière de l'Etat

3. Offre formation complémentaire AES

Documentation

- > Page spéciale site internet OrTra, rubrique ASE -> Formation complémentaire ASE pour CFC :
www.ortrafr.ch/fr/formation-complementaire-pour-1076.html
- > Coordonnées du Centre de carrières - Certification Professionnelle pour Adulte :
- > [Faire reconnaître ses compétences - Certification professionnelle pour adultes | Etat de Fribourg](#)
- > Cours eCG du soir pour adultes: [Culture générale \(eCG modulaire\) | Ecole professionnelle Santé-Social ESSG \(fr.ch\)](#)